



## VINGTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Directeur général****I. Avis de décès****M. Heribert Maier**

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 6 novembre 2007 près de Graz en Autriche, de M. Heribert Maier, ancien membre travailleur du Conseil d'administration et Directeur général adjoint du BIT.
2. Né le 7 février 1932 à Graz, en Autriche, M. Maier termine ses études secondaires au gymnase d'Etat de Graz en 1950. Quatre ans plus tard, l'université de Vienne lui décernera, le 16 juin 1954, un diplôme en administration des affaires puis, le 29 mars 1958, un doctorat en économie. Après un bref passage dans l'industrie, il rejoint la Confédération des syndicats autrichiens comme économiste et entame ainsi sa longue carrière au sein du mouvement syndical.
3. En 1958, il entre au siège de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à Bruxelles, au sein du Département économique et social. En janvier 1963, il rejoint le bureau de la CISL à Genève pour s'y occuper notamment de la préparation des séances du Conseil d'administration. C'est à cette époque que remontent ses premiers liens avec le Conseil d'administration du BIT, dont il deviendra plus tard l'un des membres travailleurs les plus respectés. En février 1968, il est rappelé au siège de Bruxelles avant d'être nommé, en janvier 1972, secrétaire général adjoint de la CISL. En 1973, il est élu secrétaire général de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres (FIET), poste qu'il occupera pendant seize ans jusqu'en mai 1989. Avec charisme, il imprégnera cette organisation de la force de ses engagements et contribuera à l'internationalisation de sa structure et de ses activités sur tous les continents. Pendant ces années, M. Maier se distinguera également par sa participation exemplaire aux travaux des organes de décision de l'OIT. En 1976, il entre au Conseil d'administration du BIT, où il siègera jusqu'en mars 1989 en qualité de membre travailleur et, dès 1982, porte-parole du groupe des travailleurs au sein de son Comité de la liberté syndicale. Entre 1977 et 1988, il participera activement à chaque session de la Conférence internationale du Travail en qualité de conseiller technique ou délégué travailleur au sein de la délégation de l'Autriche. C'est en cette qualité qu'il sera nommé, en juin 1987, Vice-président travailleur de la Conférence.
4. Le 1<sup>er</sup> juin 1989, M. Maier est nommé Directeur général adjoint, responsable du Secteur des relations générales et des relations professionnelles, qui coiffait alors les départements

des normes internationales du travail, des relations professionnelles et de l'administration du travail, ainsi que le département des activités sectorielles. Dans l'exercice de ces hautes fonctions qu'il assumera jusqu'en 1996, il se distinguera par son exceptionnel engagement en faveur des objectifs de l'OIT, et en particulier de son action normative. En 1996, libéré de ses obligations professionnelles, il se verra décerner par le gouvernement de son pays, l'Autriche, la très haute distinction de Grand Decoration of Honour in Silver with Star, pour les services qu'il aura rendus à la nation autrichienne. Jusqu'au dernier jour, fidèle à ses convictions, il continuera à servir les causes qui lui sont chères et apportera son inestimable contribution à une commission d'experts de l'Internationale de l'éducation.

5. Tous ceux qui ont eu le privilège de siéger à ses côtés au Conseil d'administration ou à la Conférence, ou de le connaître au BIT ou au sein d'autres organisations syndicales nationales ou internationales qu'il a marquées de son empreinte, garderont de lui le souvenir ému et reconnaissant d'un homme profondément généreux, habité par la justice sociale et la volonté de contribuer, tant au BIT qu'au sein du mouvement syndical, à l'avènement au niveau international d'un monde du travail plus juste, plus digne et plus humain.
6. ***Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Heribert Maier, à la Confédération syndicale internationale et à l'UNI-Syndicat mondial.***